

Livret d'Accueil Stagiaire

Formation Professionnelle Continue



Le Réseau Périnat Guyane

Le Réseau Périnat Guyane, Association loi 1901 créée depuis 2002 a pour **objectif principal** d'améliorer la prise en charge et le suivi de la femme enceinte et du Nouveau-né.

En 2022, elle rassemble près de 600 adhérents parmi les professionnels du secteur médico-psycho-social, des établissements de soins publics et privés, des associations, des centres de PMI et des centres de santé sur l'ensemble du département.

Les **missions** du réseau Périnat Guyane sont :

- Permettre une prise en charge globale (dépistage et prise en charge précoce, accès aux soins et accompagnement psycho-social, accompagnement à la parentalité),
- Assurer une prise en charge continue quel que soit le lieu de prise en charge,
- Favoriser les collaborations professionnelles en coordonnant les interventions de tous les acteurs dans le respect du choix des usagers,
- Informer et accompagner les futurs parents.

Assurer des formations interdisciplinaires pour l'ensemble des professionnels impliqués

- Organiser et assurer le partage de l'information,
- Évaluer les pratiques, accompagner les actions d'amélioration de la qualité des soins,
- Recueillir et transmettre les données épidémiologiques nécessaires à la politique générale de santé publique en périnatalité.

Dans ce livret :

L'encadrement pédagogique	2
Les moyens techniques	2
Programme de formation et inscription	2
Informations logistiques	3
La charte du stagiaire	3
Consignes de sécurité	3
Contacts	4



Notre engagement qualité formation

Le réseau Périnat Guyane est un organisme de formation agréé par l'Agence nationale du **Développement Professionnel Continu**.

Les actions et programmes de formation s'inscrivent dans le cadre des **orientations nationales pluriannuelles prioritaires de DPC (2020-2022)** et sont conformes aux méthodes et modalités validées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le Réseau Périnat Guyane, pour répondre aux

exigences de qualité dictées par le **décret n°2019-564 du 6 juin 2019** s'engage à respecter :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. La qualification professionnelle et la formation continue des

personnels chargés des formations ;

5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

L'encadrement pédagogique Évaluation de la qualité de la formation

Le Conseil scientifique du réseau, composé de représentants des professions de santé périnatale des secteurs publics et privés valide chaque année le plan de formation en lien avec les besoins des professionnels du territoire.

Les responsables pédagogiques s'assurent de la qualité des formateurs choisis et de l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de chacune des formations proposées. Les moyens pédagogiques et les supports remis aux stagiaires sont attentivement élaborés et régulièrement évalués.

Chaque formation est évaluée de manière formative (qcm, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, etc.) et/ou de manière sommative afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation. Nous demandons également à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction en fin de formation. Cela nous permet d'envisager les besoins en formations complémentaires ou supplémentaires. Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant. Certaines formations valident l'obligation triennale de DPC des professionnels de santé.

Les moyens techniques

2 salles de formation au sein du Centre d'Appui aux Réseaux de Guyane (CARG, anciennement Maison des Réseaux, 59 avenue Voltaire à Cayenne) permettent d'accueillir chacune de 15 à 20 personnes.

Certaines formations peuvent être organisées sur d'autres sites et parfois au sein même des établissements de santé.

L'organisme de formation dispose de matériel récent et adapté :

- les mannequins pour les exercices pratiques (réanimation néonatale, gynécologie, contraception) ;
- un vidéoprojecteur et des enceintes ;
- le matériel pédagogique nécessaire aux explications du formateur (paperboard, feutres, vidéo projecteur) ;
- l'infrastructure minimum nécessaire (branchements électriques, multiprises).

Le catalogue de formations du Réseau Périnat Guyane est disponible sur :
<https://www.reseau-perinatguyane.fr/>



Programme de formation et inscriptions

Le programme des formations proposées par le Réseau est diffusé chaque début d'année aux adhérents et membres du réseau. Le programme est également disponible sur le site internet du réseau
<http://www.mdr-973.fr/reseau-perinat>

Les inscriptions se font :

- via les fiches d'inscription
- via le site de l'agence DPC pour les professionnels libéraux : www.agencedpc.fr
- selon les procédures internes de votre service de formation, ou de votre OPCO.

Informations logistiques

Restauration :

Si le repas n'est pas inclus dans la formation (informations sur la fiche d'inscription), une boulangerie, des snacks et des restaurants sont accessibles à pied depuis nos locaux.



Plan d'accès au Centre d'Appui aux Réseaux de Guyane (CARG) à Cayenne. Certaines formations sont organisées dans d'autres locaux (informations sur la fiche d'inscription)

Le catalogue de formations du Réseau Périnat Guyane évolue en fonction des demandes des professionnels de santé

La charte du stagiaire—Droits et devoirs des participants

L'apprenant doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque apprenant est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement choisi) et des droits des usagers.

Nous veillons plus particulièrement au respect :

- de l'usager en tant que personne,
- des règles d'hygiène (tenue correcte et propre, respect des matériels et mobiliers),
- des règles de civilité

L'apprenant est acteur de sa formation.

La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son implication et de sa curiosité.

Consignes de sécurité

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation,

• Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

• Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxiques.

• Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les apprenants. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

[http://www.
Reseauperinat
guyane.fr](http://www.Reseauperinatguyane.fr)



Pour toute information n'hésitez pas à nous contacter :

A Cayenne :

COORDINATRICE REGIONALE

COORDINATRICE ENFANT VULNERABLE

Mail : reseau_perinat_guyane@gmail.com

perinatenfantvulnerable973@gmail.com

Téléphone : 05 94 27 16 01

Mail secrétariat : secretariat.maisonreseau@orange.fr

Horaires secrétariat : Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h30

Adresse : 59 avenue Voltaire, 97300 CAYENNE

A Saint-Laurent-du-Maroni :

REFERENTE OUEST GUYANAIS

Mail : perinatslm@gmail.com

Téléphone : 06 94 91 82 72

Maison des réseaux

21 avenue de la Marne

97320 SAINT LAURENT DU MARONI